

État des lieux de l'organisation des RCP en 2017

Enquête auprès des 11 3C de la région Centre-Val de Loire

Contexte :

En décembre 2016, les secrétaires 3C ont mis en avant leur besoin d'échanger leurs expériences sur l'organisation des RCP, apparaissant comme très variables d'un 3C à l'autre. Il avait ainsi été proposé de réaliser un état des lieux et d'en faire une synthèse à présenter lors de la journée régionale d'OncoCentre le 13 juin 2017.

Méthode :

L'état des lieux a été réalisé par l'intermédiaire d'une enquête en ligne diffusée aux 3C en mars 2017. Celle-ci a été réalisée avec le logiciel Sphinx Declic 2 et comportait 14 questions ciblant 2 grands thèmes :

- l'organisation générale des RCP, de la préparation des dossiers à la validation
- la transmission des fiches RCP au médecin traitant

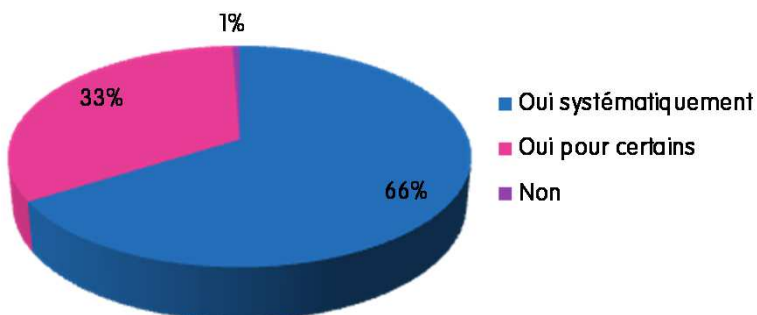
Les questions étaient posées pour chacune des RCP composant le 3C.

Les résultats ont été analysés sur la base du nombre de fiches produites en 2015.

Cette synthèse contient quelques résultats qui ont été présentés et discutés lors de l'atelier le 13 juin.

Résultats : Tous les 3C ont participé à l'enquête pour tout ou partie des RCP, soit 96% des RCP

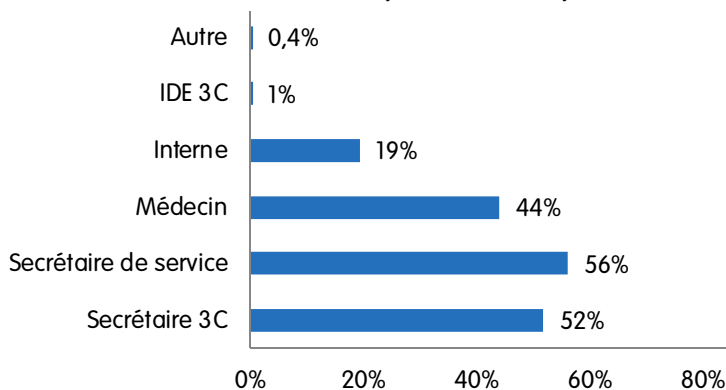
Les patients sont-ils inscrits en amont de la RCP ?



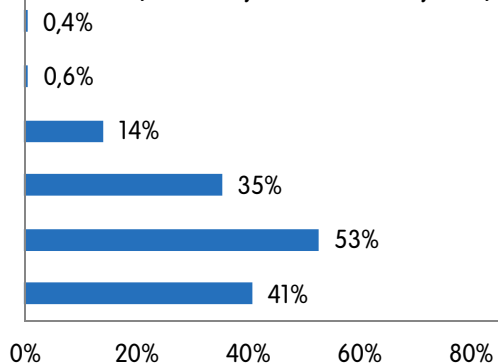
Inscrire en amont favorise :

- la préparation du dossier avant la RCP
- le déroulement de la RCP = gain de temps
- la validation et l'envoi rapides du compte-rendu aux médecins traitants

Qui inscrit les patients en RCP ? (Plusieurs possibilités de réponse)



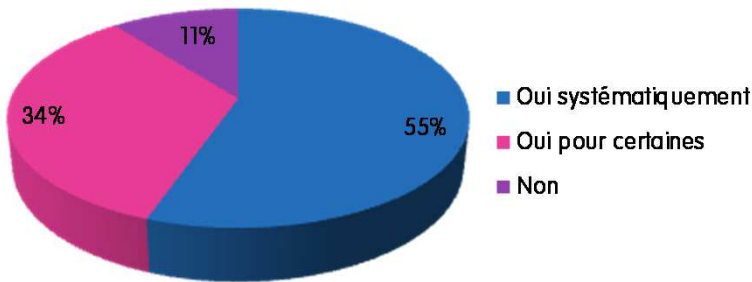
Qui renseigne le médecin traitant dans les correspondants de la fiche ? (Plusieurs possibilités de réponse)



Le secrétariat de service :

- a plus facilement accès aux patients ou à leurs coordonnées
- peut, dans certains cas, inscrire les patients au fur et à mesure des consultations médicales, permettant au médecin de commencer à remplir ses dossiers

Les fiches sont-elles pré-saisies en amont de la RCP ?



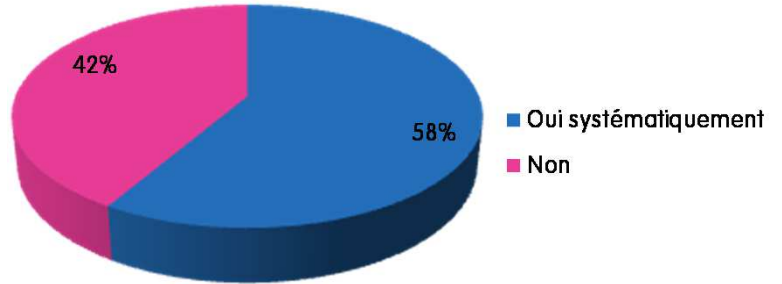
Circulaire 22 février 2005 :

L'organisation des RCP doit prévoir des fiches pré-remplies pour gagner du temps.

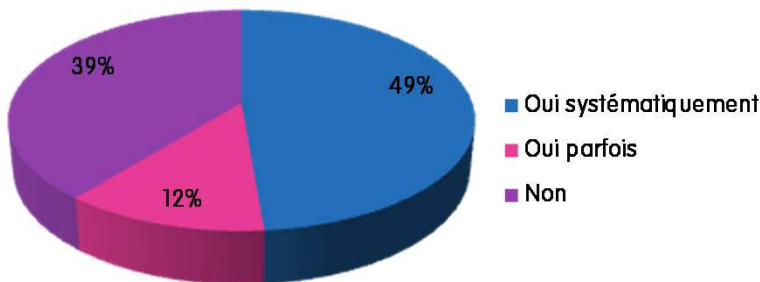
La présence du secrétariat devrait induire la validation de la fiche en séance ou le lendemain au plus tard.

Une RCP se déroulant sans secrétariat est autonome pendant les périodes de congés notamment.

Le secrétariat 3C/RCP participe-t-il aux RCP ?



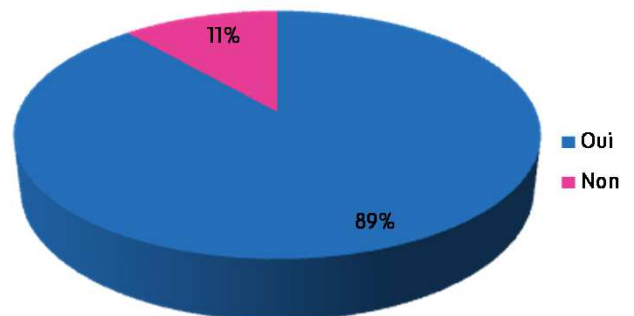
La fiche est-elle validée en séance ?



La validation en séance permet :

- la présence de tous les professionnels pour valider le traitement proposé
- un gain de temps et d'énergie pour les médecins et les secrétaires
- la transmission rapide de la fiche au médecin traitant

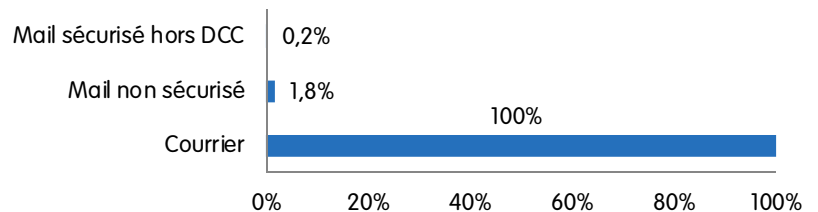
Envoyez-vous la fiche au médecin traitant par un autre moyen que par messagerie sécurisée du DCC ?



Selon les recommandations nationales émises par l'INCa en 2005, les informations détaillées relatives à la prise en charge du patient, notamment la fiche RCP, doivent être transmises au médecin traitant en temps réel si possible, à chaque étape du traitement ou en cas d'évènement intercurrent. Le vecteur de cette information se doit d'être rapide et sécurisé, garantissant la confidentialité.

L'envoi par mail non sécurisé n'est pas recommandé au vu des données sensibles que contiennent les RCP.

Si oui, comment ?



L'envoi des fiches RCP au médecin traitant par messagerie sécurisée est un axe de travail d'OncoCentre. La compatibilité du DCC avec la Messagerie Sécurisée Santé (MSS) est en cours de développement.